

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOULIS EN MEDOC- SEANCE DU 11/09/2023

Nombre de Conseillers
en exercice : 19

Présents : 14
Votants : 18

L'an deux mil vingt-trois le 11 septembre

le Conseil Municipal de la Commune de **MOULIS EN MEDOC**
sous la présidence de **Monsieur Christian LAGARDE, Maire**
Date de la convocation du Conseil Municipal : 05/09/2023

Elus : M. LAGARDE Christian, Président de séance.

MM. BATAILLEY Windy, BODIN Abel dit Pascal, ~~NOGUERE~~ Nathalie, ~~BARREAU~~ André (Adjoints)

MM. ANIES Delphine, BARREAU Bruno, ~~BOURNAI~~ Erié, BRIOULET Hervé, GALARET Nathalie, GARBAY Silvain, ~~GRATADOUR~~ Reine, PEUGNET Marie ~~PHILIPPE~~ Cécile, RAFIS Francine, SAINT-PE Thierry, VICTOR Benoit, VIARD Géraldine, WICART Tatiana.

Absente excusée : PHILIPPE Cécile

Pouvoirs : M. BARREAU André à M. BODIN Abel ; Mme NOGUERE à M. LAGARDE ; Mme GRATADOUR à Mme BATAILLEY ; M. BOURNAI à M. BRIOULET.

Secrétaire de séance : Mme BATAILLEY

DELIBERATION N°1-11092023 MONTANT PLANCHER DE FACTURATION DES REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE .

Suivant l'article D1611-1 du CGCT les titres inférieurs à 15 euros ne sont pas mis en recouvrement.

Depuis le mois d'avril 2022, la trésorerie n'accepte plus les titres inférieurs à ce montant et conseille de délibérer pour fixer un seuil plancher de facturation à 15 euros.

Le prix du repas payé par les familles est actuellement fixé à 3.22 € donc la facturation n'est possible qu'à partir de 5 repas.

Sur l'année scolaire 2022/2023 plusieurs familles n'ont pas pu être facturées car le nombre de repas pris durant l'année scolaire était inférieur à 5.

Il est proposé de délibérer sur un montant plancher de facturation fixé à 15 euros (facturation annuelle pour les repas pris sur toute l'année scolaire)

Le conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération

DELIBERATION N°2-11092023- PRIME INFLATION DE FIN D'ANNEE AU PROFIT DES FONCTIONNAIRES

Le gouvernement a pris des mesures pour les plus bas salaires de la fonction publique d'Etat alors que l'inflation a dépassé les 6 % cette année et le point d'indice a progressé de 1.5 %. Une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle sera accordée pour certains agents de la fonction publique d'Etat et fonction publique Hospitalière. Selon le principe de libre administration des collectivités territoriales, les agents territoriaux peuvent en bénéficier sur décision du Conseil Municipal. D'après le calcul fait par application du décret 2023-702 du 31 juillet 2023, 13 fonctionnaires territoriaux de notre collectivité pourront bénéficier de cette revalorisation qui sera en moyenne de 521 euros par agent.

Monsieur le Maire propose d'augmenter l'enveloppe indemnitaire globale de 6772 € afin que les fonctionnaires territoriaux bénéficient exceptionnellement de cette prime inflation.

Le conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération

DELIBERATION N°3-11092023 DELIBERATION MODIFICATIVE N°2

La commune a souscrit en 2015 pour une durée de 20 ans, un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations Banque des Territoires- lors de l'extension de l'école maternelle. Le taux révisable de cet emprunt, suivant l'indexation livret A - LEP a augmenté en 2023. Les crédits nécessaires inscrits au budget étant insuffisants, il convient de prendre une délibération modificative comme suit :

	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
ARTICLE 615221	883	
ARTICLE 2313	976	
Article 1641		976
Article 66111		883

Le conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération

DELIBERATION N°4-11092023 DEMANDE FONDS DE CONCOURS A LA CDC MEDULLIENNE année 2023

Considérant la nécessité de créer des aménagements sécuritaires sur la route de Tiquetorte afin de faire ralentir les usagers de la route et d'aménager des places de stationnement au village du Mayne, Monsieur le Maire a lancé une consultation auprès d'entreprises de travaux publics.

L'entreprise PEPEROT a été retenue pour une proposition à hauteur de 56990.00 euros HT.

Aménagements route de Tiquetorte pour 49 567.50 € HT

Places de Stationnement route du Mayne pour 7422.50 € HT

La commune sollicite le fonds de concours mis en place par la CDC Médullienne pour un montant de 10000 euros.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

Montant HT des travaux 56 990.00 €

Montant TTC 68 388.00 €

Fonds de concours 10 000 €

Autofinancement 58 388.00 € (TVA reversée par l'Etat en 2024 : 11 398.00 €)

Le conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération

DELIBERATION N°5-11092023 GESTION DES VAGUES DE CHALEUR -RECOMMANDATIONS SANITAIRES

La direction générale de la santé a publié un guide pour la gestion sanitaire des vagues de chaleur reposant sur un dispositif spécifique ORSEC qui se substitue au Plan National Canicule de 2004. Les projections météorologiques à court terme (2021-2050) montrent une hausse des températures moyennes et mettent en évidence la survenue de vagues de chaleurs plus fréquentes, plus longues et plus intenses pouvant survenir dès le mois de mai et jusqu'en octobre. L'effet de la chaleur sur l'organisme est immédiat et survient dès les premières augmentations de température ; affecte les personnes fragiles, personnes âgées, enfants de moins de 6 ans. Le Maire doit suivre quelques recommandations pour accompagner ces personnes et notamment proposer des salles mieux rafraîchies ou climatisées. Monsieur le Maire propose de climatiser deux salles sur le site de l'école maternelle du Grand-Poujeaux, la salle de restauration et la salle de motricité pour une superficie de 160 m². Une étude financière et technique est en cours.

Le conseil Municipal adopte à l'unanimité ce projet et autorise Monsieur le Maire à faire une consultation et demander des aides financières.

DELIBERATION N°6-11092023 VENTE DU BUS SCOLAIRE

Monsieur le Maire indique que le bus scolaire mis en vente depuis 2 ans vient juste de trouver un preneur au prix de 8000 €.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition au prix indiqué.

Par ailleurs, l'acquéreur a besoin de ce bus rapidement, or tant que les contrôles techniques ne sont pas faits on ne peut pas signer l'acte de cession. Monsieur le Maire propose de signer une convention de mise à disposition du bus à l'acquéreur jusqu'à obtention des rapports des contrôles techniques et cession.

Le conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération

INFORMATIONS DIVERSES

- **Nettoyage du cimetière en cours. Gestion difficile depuis l'interdiction des désherbants et l'abandon des tombes indique M. le Maire ;**
- **Décapage d'un trottoir avenue de la Gironde à école maternelle le 21/10/2023 Travail par les élus. Arrêté de réglementation de la circulation.**
- **Rapport du salon des auteurs du 26 août 2023 par Mme Galaret.**
- **Remerciements du Maire aux élus et bénévoles pour le Marathon du Médoc du 01/09/2023**
- **Rapport Matinale des associations du 9 septembre 2023 par Mme Batailley**
- **Rapport sur la restauration en cours de la Jalle de Tiquetorte, par M. Bodin délégué du Bassin Versant**
- **Le FORUM DES METIERS aura lieu le 14/10/2023**
- **Le MARCHE DE NOEL aura lieu le 16/12/2023**